

Mis à jour le 18 novembre 2022

COVID-19 et autres virus respiratoires

Directives pour les écoles de la maternelle à la 12^e année

Les recommandations suivantes visent à aider les écoles de la maternelle à la 12^e année et les conseils scolaires à réduire la propagation de la COVID-19 et des virus respiratoires pendant l'année scolaire 2022-2023. Elles sont conformes aux directives du ministère provincial de l'Éducation : [COVID-19 : Mesures de santé et de sécurité dans les écoles](#) et aux [directives du ministère de la Santé](#), notamment la [Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19](#).

Pour les écoles financées par les fonds publics (c'est-à-dire les écoles du Toronto District School Board, du Toronto Catholic District School Board, du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir), si vous trouvez des différences entre le présent document et les politiques et procédures internes du conseil scolaire, veuillez suivre celles du conseil scolaire.

Les [infirmiers\(ères\) de Santé Publique de liaisons avec les écoles \(SL-PHN\)](#) ont été affectés au soutien d'un groupe d'écoles publiques de Toronto. Ces infirmiers(ères) sont à votre disposition pour vous offrir des consultations, de l'éducation et du soutien concernant la COVID-19, le programme de vaccination des élèves, [l'approche globale de la santé en milieu scolaire](#) et d'autres programmes de santé publique.

Mise à jour des mesures de santé et de sécurité :

Le gouvernement de la province de l'Ontario a publié des [mesures de santé et de sécurité contre la COVID-19 mises à jour](#) pour les écoles pour l'année scolaire 2022-2023. Le plan de l'Ontario commence par un retour sûr à l'apprentissage en présentiel et comprend des activités pour les élèves comme les sports, les clubs et les sorties éducatives qui étaient auparavant limitées.

Les directives du Bureau de Santé Publique de Toronto pour les écoles sont conformes aux directives fournies par le ministère de l'Éducation et le Bureau du médecin hygiéniste en chef.

Le Bureau de Santé Publique de Toronto continue de recommander les mesures suivantes pour réduire la propagation de la COVID-19 et d'autres infections respiratoires :

- Restez à la maison si vous sentez malade;
- Portez un [masque bien ajusté et de haute qualité](#) dans tous les lieux publics à l'intérieur, surtout si :

Mis à jour le 18 novembre 2022

- une personne est à un risque plus élevé de tomber très malade si elle est infectée par un virus respiratoire;
- une personne habite, travaille ou passe du temps avec quelqu'un ayant un risque plus élevé de contracter un virus respiratoire (par exemple, un aîné ou une personne au système immunitaire affaibli);
- Si les personnes se trouvent dans une pièce bondée ou avec une ventilation limitée.

Mesures scolaires du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé pour soutenir l'apprentissage en personne :

- Le lavage des mains;
- Restez à jour dans vos vaccinations;
- Dépistage quotidien avec l'outil de dépistage;
- Restez à la maison lorsque vous êtes malade;
- Procédures de nettoyage améliorées;
- Une ventilation améliorée;
- Des masques de haute qualité disponibles pour les élèves et le personnel.

Recommandations aux écoles pour freiner la propagation de la COVID-19

Auto-dépistage quotidien

- Nous encourageons le personnel, les élèves et les visiteurs à rester à la maison lorsqu'ils sont malades pour éviter la propagation des infections.
- **Remplir l'[outil de dépistage](#) du Bureau de Santé Publique de Toronto** ou [l'outil de dépistage provincial pour les écoles](#) chaque jour avant d'arriver à l'école. Des ressources traduites sont disponibles.

L'étiquette respiratoire, y compris le lavage fréquent des mains

- Soutenir et encourager le lavage des mains et l'étiquette respiratoire;
- Informer le personnel et les élèves sur le lavage des mains et l'étiquette respiratoire;
- [Lavez-vous les mains](#) avec du savon et de l'eau, ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %), pourvu qu'elles ne soient pas visiblement sales. Rappelez au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher le visage, le nez et la bouche avant de se laver les mains.

Mis à jour le 18 novembre 2022

- [Couvrez votre toux](#) ou votre éternuement avec un mouchoir en papier. Jetez les mouchoirs en papier immédiatement après leur utilisation dans une poubelle doublée d'un sac en plastique.
- Surveillez les réserves et assurez-vous qu'il y ait des quantités suffisantes de savon liquide, de serviettes en papier (séchoir à air si les serviettes en papier ne sont pas disponibles), de désinfectant pour les mains, de mouchoirs en papier et de poubelles doublées avec des sacs en plastique.
- Mettez à disposition des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %) près des entrées, des comptoirs de service et d'autres endroits que le personnel, les élèves et les visiteurs touchent souvent avec les mains. Les surveiller et les remplir au besoin.
- Les écoles doivent s'assurer que le personnel et les élèves peuvent se laver les mains lorsque cela est nécessaire :
 - Intégrez le lavage des mains durant les pauses et les récréations, entre les activités scolaires, ainsi qu'avant et après les collations et les repas.

Port du masque :

- Les masques nous protègent ainsi que les autres, des infections respiratoires, surtout à l'intérieur. Le Bureau de Santé Publique de Toronto recommande fortement que tout le monde porte un [masque](#) bien ajusté et de haute qualité dans tous les lieux publics afin de se protéger soi-même et les autres d'une infection liée à la COVID-19 ou d'une infection respiratoire, surtout lorsque :
 - une personne est à risque plus élevé de tomber très malade si elle est infectée par un virus respiratoire; (comme les enfants de moins de 5 ans, les personnes âgées ou celles qui ont un problème de santé).
 - une personne habite, travaille ou passe du temps avec quelqu'un ayant un risque plus élevé de contracter un virus respiratoire (par exemple, un aîné ou une personne au système immunitaire affaibli);
 - une personne se trouve dans une pièce bondée ou avec une ventilation limitée.
- De plus amples renseignements sont disponibles [ici](#).
- Les conseils scolaires peuvent continuer de mettre des masques à la disposition de certains élèves ou employés qui font le choix de continuer à les porter ou qui y sont obligés (dans certaines circonstances). [Le port du masque peut également être exigé pour certain service de santé tel que les cliniques de vaccination organisées dans les écoles.](#)
- Les écoles et les conseils scolaires peuvent continuer d'encourager le port du masque, tout particulièrement à l'intérieur et dans les endroits très fréquentés ou mal ventilés, tout en respectant les choix de chaque personne selon sa propre évaluation du risque.

Mis à jour le 18 novembre 2022

- Nous encourageons les conseils scolaires et les écoles à promouvoir des pratiques et des communications respectueuses, bienveillantes et inclusives au sein de leurs établissements. On peut exiger que les élèves ou les employés portent un masque dans l'école, par exemple, [s'ils sont un contact étroit d'une personne atteinte de la COVID-19. Les masques peuvent également être exigés pour certains services de santé tels que les cliniques de vaccination organisées dans les écoles.](#)
- Le port du masque est recommandé lors du retour à l'école après des symptômes d'une infection respiratoire, pendant 10 jours suivant le début de tout symptôme, même si la personne est testée négative pour la COVID-19. Voir la page 2 du [questionnaire de dépistage du BSPT](#) et notre site Internet du BSPT [Masques et Respirateurs](#) pour plus d'informations sur les circonstances où le port du masque devrait être mis en place.
- Les écoles et les conseils scolaires doivent se tenir prêts à un éventuel retour de l'exigence du port du masque, par exemple si un nouveau variant inquiétant survient ou pendant l'hiver lorsque la circulation du virus de la COVID-19 et d'autres virus respiratoires risquent d'augmenter à nouveau.

Envisagez des lieux sûrs pour les grands événements

- Les masques ne sont pas obligatoires, mais on pourrait encourager les élèves, le personnel et les visiteurs à en porter un lors d'événements intérieurs réunissant beaucoup de monde dans un endroit avec une ventilation limitée.
- Nous n'imposons pas la distanciation physique même si nous l'encourageons.
- Il est préférable de tenir les rassemblements importants à l'extérieur.

Encouragez la vaccination

- Le vaccin contre la COVID-19 reste notre meilleur moyen de défense contre le virus et ses variantes.
 - Les [vaccins contre la COVID-19](#) sont disponibles pour toute personne âgée de 6 mois et plus. Un rappel est recommandé pour toute personne âgée de 5 ans ou plus. Le Comité consultatif national de l'immunisation a recommandé une dose de rappel à l'automne pour toute personne âgée de 12 ans et plus, indépendamment des doses précédentes reçues. [Les cliniques de vaccination](#) continuent d'être offertes dans toute la ville. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les vaccins contre la COVID-19 cliquez [ici](#).
- Consultez et partagez les informations [sur le vaccin](#) et [sur les endroits où se faire vacciner](#).
- Affichez et partagez les [ressources sur le vaccin contre la COVID-19](#) dont certaines sont offertes en plusieurs langues.

Mettez en œuvre des pratiques améliorées de nettoyage et de désinfection des lieux

- Affectez du personnel spécialisé aux tâches de nettoyage et de désinfection des lieux.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces fréquemment touchées et les objets constamment manipulés (poignées de porte, boutons poussoirs de fontaine, interrupteurs de lampe, poignées de chasse d'eau et de robinet, appareils électroniques, surfaces de table) au moins une fois par jour et lorsqu'ils sont visiblement sales.
 - Lisez la fiche d'information sur [le nettoyage et la désinfection des lieux publics de Santé publique Ontario](#).
 - Consultez la [liste de désinfectants pour surfaces dures et de désinfectants pour les mains dont l'utilisation contre la COVID-19](#) a été prouvée.
- L'accent doit être mis sur le lavage régulier des mains et sur l'étiquette respiratoire afin de réduire le risque d'infection lié au matériel partagé, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de le nettoyer régulièrement.

Entretenir les fontaines et les stations de remplissage de bouteilles

- On peut utiliser les fontaines et les stations de remplissage de bouteilles s'ils sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, et plus souvent si nécessaire, par exemple lorsqu'ils sont visiblement sales.
- Il est préférable de remplir des bouteilles que de toucher directement le bec de la fontaine avec la bouche.

Entretenir les espaces équipés de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)

- Augmentez l'accès et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible, ou en utilisant des filtres ou des purificateurs d'air, mais n'ouvrez pas les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité des employés et des élèves de l'école.
- Voir la page [COVID-19 : mesures de santé et de sécurité dans les écoles | ontario.ca](#) du ministère de l'Éducation.
- Veillez à ce que les zones situées à proximité des entrées et des sorties du système de CVC soient dégagées.
 - Les chaises doivent être organisées à l'écart des zones de forte circulation d'air (c'est-à-dire pas devant les bouches d'aération).

Mis à jour le 18 novembre 2022

- Augmentez le renouvellement d'air si possible.
- Dans les écoles sans système de CVC, il faut augmenter la ventilation en ouvrant les fenêtres (si possible) et les portes des classes.
- Les pièces qui ont des ventilateurs de plafond doivent avoir une rotation de circulation d'air vers le haut.
- Si vous utilisez des ventilateurs portables, limitez le soufflage d'air sur les personnes et les surfaces en les positionnant de manière à assurer un mouvement d'air vers le haut.
- Pendant les mois d'hiver, lorsque les températures sont froides, envisagez d'ouvrir les fenêtres ou les portes lorsque les élèves ne sont pas dans la classe ou pendant de courtes périodes toutes les heures.
- Vous trouverez des directives et des listes de contrôle concernant la ventilation dans les écoles dans la note de service [2021:B14 Systèmes de ventilation dans les écoles](#).
- On s'attend à ce que les conseils scolaires continuent de travailler avec des personnes qualifiées qui apporteront des améliorations aux installations de ventilation là où c'est nécessaire. On devrait prioriser les projets qui satisfont aux lignes directrices minimales appropriées de la norme 62.1-2019 de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers.
- Pour de plus amples renseignements veuillez consulter notre fiche d'information [COVID-19 Transmission, Aérosols et Ventilation](#) ou la fiche d'information [Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation \(CVC\) dans les immeubles et COVID-19](#) de Santé publique Ontario.

Les programmes alimentaires ou de nutrition de tiers et les événements alimentaires non pédagogiques, tels que la journée la pizza doivent veiller à ce que les personnes qui manipulent les aliments suivent les [pratiques adéquates de manipulation et de sécurité des aliments](#).

- Les programmes de nutrition des élèves devraient passer en revue le [Programme d'alimentation saine pour les élèves de Santé Publique de Toronto](#)

Veillez à ce que des protocoles en matière d'équipement de protection individuelle pour le personnel soient en place

- Le ministère de l'Éducation n'exige plus le port du masque et de protections oculaires pour les employés dans les écoles, dans les bureaux des conseils scolaires et à bord des autobus scolaires. Les membres du personnel peuvent cependant continuer de porter un masque ainsi qu'une protection oculaire selon leur propre évaluation de leur risque personnel. On encourage les conseils scolaires et les écoles à faire preuve de pratiques de respect et de bienveillance envers ceux qui continuent de porter le masque

Mis à jour le 18 novembre 2022

- Les employés devraient demander à la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail dans quelles circonstances le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) s'impose. Dans de tels cas, le responsable devrait leur expliquer comment porter un ÉPI.
- L'obligation actuelle pour le personnel qui effectue des procédures médicales générant des aérosols (et ceux qui sont dans la même pièce lorsque les procédures sont effectuées) de porter un masque N95 ajusté ne change pas.

Signalez les maladies à déclaration obligatoire au Bureau de Santé Publique de Toronto.

- Si une [maladie d'importance pour la santé publique](#) est suspectée/confirmée, veuillez la signaler à service de notification des maladies transmissibles au 416-392-7411 pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, ou par télécopieur au 416-392-0047.
- COVID-19 : Les directives provinciales actuelles **n'obligent pas** les centres de gardes pour enfants et les écoles à signaler les cas positifs à la Santé Publique.

Examinez attentivement ces conseils pour les [écoles](#) afin de prévenir la propagation de la COVID-19 et des autres virus respiratoires.

Consultez les informations sur les [maladies transmissibles](#) pour savoir quand signaler les maladies transmissibles.

Absentéisme élevé

Les écoles doivent continuer à surveiller leurs propres taux d'absentéisme. Si le taux d'absentéisme dans une école augmente au-delà de ce qui est normalement observé à ce moment de l'année, et que les absences ne semblent pas être liées à d'autres facteurs (par exemple, les vacances), l'administrateur de l'école doit :

1. S'assurer que les personnes remplissent le questionnaire de [Dépistage quotidien](#).
2. Passer en revue le présent document [COVID-19 et les Virus respiratoires - Guide pour les écoles de la maternelle à la 12e année](#).
3. Utilisez [l'outil de décision sur la COVID-19](#) pour déterminer quand les personnes peuvent revenir.

Mis à jour le 18 novembre 2022

Quand contacter le Bureau de Santé Publique de Toronto (BSPT):

1. La direction/administrateur de l'école a examiné tous les renseignements contenus dans ces pages et a des questions supplémentaires ;
OU
2. Les personnes sont absentes en raison d'une maladie gastro-intestinale (nausées, vomissements et/ou diarrhée).

Communiquez avec le service de notification des maladies transmissibles du Bureau de Santé Publique au 416-392-7411 pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Un **agent** recevra votre rapport et un membre de l'équipe des maladies transmissibles vous contactera pour vous apporter un soutien supplémentaire.

Les élèves qui tombent malades à l'école

Les élèves symptomatiques

- Pour obtenir des conseils précis concernant les élèves ou les membres du personnel symptomatiques et leurs contacts familiaux, consultez les documents du Bureau de Santé Publique de Toronto suivants :
 - La page 2 du questionnaire [Dépistage de la COVID-19 pour les enfants, les élèves et les adultes](#)
 - L'[Outil de décision sur la COVID-19 à l'intention des écoles, du personnel et des visiteurs des écoles](#)
- [Séparer et fournir un masque aux](#) élèves qui présentent des symptômes à l'école. Avertir dès que possible les parents, le tuteur, la tutrice ou les personnes à joindre en cas d'urgence et leur demander de venir chercher l'élève malade dès que possible.
- Si plusieurs personnes malades présentent des symptômes, elles devraient idéalement être placées dans des pièces séparées et bien ventilées (si plusieurs pièces ont été assignées à cette fin). Si ce n'est pas possible, assurez-vous que la pièce soit suffisamment grande pour que les élèves se trouvent à une distance supérieure à deux mètres ou à six pieds les uns des autres.
- Il est conseillé au membre du personnel qui surveille l'élève malade de maintenir une distance physique aussi grande que possible et de porter l'ÉPI nécessaire.
- Nettoyez et désinfectez la zone immédiatement après le renvoi à la maison de l'élève présentant des symptômes.

Mis à jour le 18 novembre 2022

Ressources

Voir les ressources du Bureau de Santé Publique de Toronto sur la COVID-19 et les virus respiratoires à l'intention des administrateurs d'écoles, des responsables de centres de garde d'enfants, des parents/soignants et des élèves/enfants.

Références

Gouvernement du Canada. (2020). [*Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)*](#).

Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2022). [*COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)*](#)

Ministère de la Santé (2022). [*Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario*](#)

Santé publique Ontario. (2021). [*Maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\) : nettoyage et désinfection des lieux publics*](#)